



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 2 janvier 2017

INFORMATION MEDIAS

Signature par le Haut-Commissaire de l'arrêté des comptes publics de l'année 2016

M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République et Mme Ghislaine VEYSSIER, Administrateur général des finances publiques, Directrice des finances publiques, ont signé cet après-midi l'arrêté des comptes publics pour l'année 2016, en présence de M. Marc TSCHIGGFREY, Secrétaire général du Haut-commissariat et de M. Dominique GROSJEAN, Fondé de pouvoir à la direction générale des finances publiques

L'arrêté des comptes de la gestion 2016 présente les résultats, au 31 décembre 2016, des comptes ouverts dans les écritures de la direction des finances publiques, notamment ceux du numéraire et des valeurs (timbres fiscaux, carnets à souches, valeurs en garantie, valeurs consignées à la Caisse des dépôts et consignations, etc.). Il est signé conjointement par le Haut-commissaire et l'administrateur général des finances publiques.

Comme c'est le cas en France métropolitaine, les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP) en Polynésie française sont organisés en réseau. Ce réseau, placé sous la responsabilité de l'administrateur général des finances publiques, comprend la direction des finances publiques et les postes comptables rattachés. L'administrateur général des finances publiques, comptable principal de l'État, exerce un rôle d'animation, de surveillance, de centralisation des opérations et de contrôle des activités du réseau.



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr